



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bénéfices

Question écrite n° 50309

Texte de la question

M. Philippe Vuilque attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les profits des entreprises. Au 1er semestre 2004, les sociétés du CAC 40 ont réalisé 23 milliards 400 millions d'euros de profits, soit une hausse de 68 % par rapport au premier semestre 2003. La croissance des profits des entreprises est particulièrement satisfaisante dans la mesure où elle est porteuse de créations d'emplois. Toutefois, les logiques internes aux entreprises tendent actuellement à rémunérer le capital engagé dans des proportions beaucoup plus importantes qu'autrefois et ce au détriment même de l'emploi. La redistribution des profits se fait également au détriment des salaires et donc de la consommation et de la croissance économique. C'est pourquoi il l'interroge sur sa vision de la redistribution des profits des entreprises et sur l'opportunité, dans l'intérêt général, d'une incitation à la conclusion d'accords professionnels visant à leur répartition plus équitable entre capital et travail.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50309

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8782